

*gnonnage*, comme on les appelle en France, les *fraternités* (*bruderschaften*) comme on les nomme en Allemagne. Fondés et souvent reconnus sous des prétextes de piété et de charité ou d'instruction professionnelle, parfois constitués sans autorisation et couverts par le secret ou par l'observation de rites mystérieux, ces syndicats ouvriers brisent le cadre étroit de la cité, s'étendent à des régions et à des pays entiers, forment, par exemple dans les pays rhénans, de véritables fédérations, concluent entre eux des traités d'alliance et de réciprocité.

Ils facilitent à leurs membres l'acquisition de l'instruction technique, en organisant des voyages de ville en ville, de pays à pays, tours de France, tours d'Allemagne, qui durent parfois, dans cette dernière contrée, jusqu'à cinq ans. Ils ont partout des correspondants, ils assurent aux ouvriers le logement et l'embauchage à des conditions équitables. Ils savent au besoin imposer aux patrons des contrats de salaires avantageux. Ils admettent même à l'occasion les ouvrières aux bénéfices de leur association. Ils ont leurs administrateurs, *doyens*, *gouverneurs*, *gardes*, leurs assemblées, leurs cotisations, leurs caisses, leurs fêtes, leurs banquets, jusqu'à leur police et à leurs réunions secrètes, telles que celles des ouvriers du bâtiment « *les libres maçons* », avec des initiations, des serments, des moyens de correspondance romantiques. D'ailleurs, intolérants et exclusifs, ils font la chasse à l'ouvrier isolé, au « renard » ou au « sauvage », pour le forcer à entrer dans l'association. Ils prétendent se réserver les placements, la fixation des conditions du travail et du salaire. Ils ont ainsi ébauché en quelque sorte la première internationale ouvrière, qui coexiste avec d'autres groupements locaux innombrables, les *confréries*, dont l'objet est surtout religieux, mais dont le cadre sert également aux compagnons, pour organiser les ententes et la défense mutuelle, en dépit des méfiances et des interdictions prodiguées par l'Église et les pouvoirs publics.